

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.149

L'An deux Mille Quatorze, le 6 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECO, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie-José DAUZIDOU représentée par M. Patrick MARENGO  
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX  
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. Bernard GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Madame Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

La Fondation du Patrimoine est un organisme national reconnu d'utilité publique, dont les missions principales sont :

- promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité bâti ou naturel ;
- susciter et organiser des partenariats publics/privés ;
- participer financièrement, le cas échéant, aux actions de restauration ;
- transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.

Sous condition, le label « Fondation du Patrimoine » permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales et de subventions pour des travaux de restauration sur l'extérieur d'édifices non protégés, visibles de la voie publique.

D'autre part, par le biais d'un concours créé et géré par la Fondation, et abondé par la Ville, des subventions peuvent être allouées aux propriétaires labellisés, dans le cadre d'une convention signée avec la Fondation du Patrimoine.

Suite à son classement « Ville d'Art et d'Histoire », par une délibération du 4 avril 2011, le Conseil Municipal avait décidé d'approuver une convention de partenariat à intervenir avec la Fondation du Patrimoine et ayant pour objet d'inciter les particuliers, propriétaires d'immeubles, à restaurer leurs bâtiments remarquables situés dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), et donc leur permettre le bénéfice de déductions fiscales et l'obtention d'une subvention de 10 % du montant TTC des travaux engagés, avec un maximum de :

- Ø 3 000 €, aux particuliers propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre de la ZPPAUP de Royan, non soumis à l'impôt sur le revenu l'année précédant la demande ;
- Ø 2 000 €, aux particuliers propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre de la ZPPAUP de Royan, ayant réglé un impôt sur le revenu compris entre 0 et 1 500 € l'année précédant la demande ;
- Ø 1 000 €, aux particuliers propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre de Royan, ayant réglé un impôt sur le revenu supérieur à 1 500 € l'année précédant la demande.

Cette convention est arrivée à échéance le 9 septembre 2014. Le solde des crédits non consommés est de 4 174 €.

Il vous est proposé de :

- proroger la convention pour une durée de 3 ans, étant précisé que la participation de la Ville est plafonnée à 10 000 €/an et que les versements de la Ville n'interviendront qu'au fur et à mesure des attributions des labels et des engagements financiers qui y sont associés.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la loi N° 96-590 du 2 juillet 1996 relative à la « Fondation du Patrimoine »,
- Vu le projet d'avenant à la convention de partenariat avec la « Fondation du Patrimoine »,
- Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec la « Fondation du Patrimoine »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer cette convention,
- d'affecter une somme maximale de 10 000 € par an, pour le fonctionnement de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 novembre 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO

**SUJVI FONDS DEDIES**

Royaume	Recettes		Engagements		Annulation		Réglements		Solde Fonds dédiés
	Recettes annuelles	Recettes cumulées	Engagements annuels	Engagements cumulés	Annulations annuelles	Annulations cumulées	Réglements annuels	Réglements cumulés	
	2011	10 000 €	10 000 €	1 000 €	1 000 €		0 €		
2012	10 000 €	20 000 €	4 826 €	5 826 €		0 €	4 826 €	4 826 €	14 174,00 €
2013	10 000 €	30 000 €		5 826 €		0 €		4 826 €	24 174,00 €
2014	-20000	10 000 €		5 826 €		0 €		4 826 €	4 174,00 €
<b>Total à ce jour</b>		<b>10 000 €</b>	<b>5 826 €</b>		<b>0 €</b>		<b>4 826 €</b>		<b>4 174,00 €</b>

Labels								ROYAN		Subvention Ville de Royan	
Année d'obtention du label	Nom propriétaire	Type de bâtiment	Hab	Non hab	Adresse	Date label	Montant des devis TTC	Subvention Ville de Royan	% subvention		
1	Copropriété Bertin-Devergne-Nardou	villa Grille Pain	*		52, rue de Foncillon	18/11/2011	35 866 €	1 000 €	plafonné		
2	M. Mme Le Camus Etienne	villa	*		6, avenue de la Grande Plage	02/01/2012	36 927 €	1 000 €	plafonné		
3	M. et Mme Bourlon Pierre	villa, gloriette, grille de clôture et portails	*	*	16, avenue Emile Zola	18/06/2012	6 350 €	635 €	10%		
4	Copropriété "Briand"	immeuble	*		77, boulevard Aristide Briand	11/10/2012	14 474 €	1 448 €	10%		
5	M. et Mme Didier Alain	villa L'Amado	*		4, avenue de l'Atlantique	05/11/2012	40 386 €	1 000 €	plafonné		
6	Copropriété Aigue Marine (M. Lespinasse, gérant)	villa Aigue Marine	*		100, boulevard Garnier	26/11/2012	7 426 €	743 €	10%		
<b>TOTAL</b>							<b>141 429 €</b>	<b>5 826 €</b>			